

HABITAT/CADRE DE VIE	DEPLACEMENTS	DEV. ECONOMIQUE	ENVIRONNEMENT	DIVERS
ZONES CONSTRUCTIBLES Pour éviter l'étalement urbain, il faut identifier et repérer des parcelles au cœur des bourgs. A Beaurain, il y en a au moins qui ont ces caractéristiques et qu'il faudrait rendre constructible.			EOLIEN On ne sait pas ce que coûte réellement la production d'électricité via l'éolien et surtout ce que coûterait le KWatt au consommateur. Ce serait certainement plus cher qu'aujourd'hui.	ELABORATION DU PLUi Le coût de réalisation du PLUi s'ajoute aux coûts des PLU communaux récents. Cette dépense est-elle utile ?
LIMITE DU TERRITOIRE Notre PLUi peut-il permettre des projets communs avec une commune qui ne fait pas partie de la CCPS (exemple de lotissement avec Vendegies-au-Bois) ?				ELABORATION DU PLUi Qui décide de mettre en place le zonage et de décider des zones constructibles ? Il faudra rester vigilant au moment de l'élaboration de ce plan.
LIMITE DU TERRITOIRE Beaurain est en limite de l'Avesnois, il y a une certaine continuité et cohérence à respecter avec ce territoire voisin.				ELABORATION DU PLUi Avons-nous notre mot à dire sur la mise en place du plan de zonage ?
				ELABORATION DU PLUi Quand sera mis en place le plan de zonage du PLUi ? Est-ce qu'on aura des marges de manœuvre pour l'ajuster le cas échéant, devons nous faire nos réclamations au Maire ?
				ELABORATION DU PLUi Le SCoT est déjà un document qui définit des orientations, pourquoi créer encore un document comme le PLUi ?
				ELABORATION DU PLUi Le PLUi peut-il définir dans le détail des règles de construction, couleur, matériaux, clôtures ?
				ELABORATION DU PLUi Est-ce que le PLUi pourra assouplir les règles s'appliquant actuellement sur les zones constructibles, par exemple permettre la construction de vérandas alors que ce n'est pas possible aujourd'hui ?

				ELABORATION DU PLUi Si une personne construit sans respecter la règle, que se passe-t-il ?
				APPLICATION DU PLUi Si une commune n'est pas couverte par un PLU, la validation du PADD peut permettre à l'instructeur de vérifier la compatibilité d'une demande pour un projet de construction.
3	0	0	1	9

Soit **13 remarques** au TOTAL. Des interrogations essentiellement tournées vers les points de règlement et de zonage, la phase suivante en fait.